



Le 15 janvier 2024

Par SDÉ seulement

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec), H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption de huit normes de fiabilité liées à l'établissement des limites d'exploitation du réseau (SOL) - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4229-2023
Notre référence : LTG07275

Chère consœur,

La Régie de l'énergie, en date du 15 décembre 2023, déposait au Coordonnateur une seconde demande de renseignements (DDR) dans le dossier mentionné en objet dont le délai du dépôt des réponses était établi au 17 janvier 2023.

Or, dans le cadre du dossier R-4233-2023, une DDR est attendue en date du 24 janvier 2023 et il semble que certains sujets contenus dans celle-ci pourraient, à ce stade, avoir un lien avec certains éléments apparaissant dans la DDR du dossier mentionné en objet. Dans ces circonstances, et par souci de cohérence, le Coordonnateur demande à la Régie un délai supplémentaire au présent dossier pour le dépôt de ses réponses à la DDR n°2 de la Régie, et ce, au 24 janvier 2023.

Au surplus, considérant maintenant le contenu de la DDR n°2 de la Régie au présent dossier, le Coordonnateur réitère être d'avis qu'il pourrait être opportun de tenir rapidement une séance de travail au présent dossier.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL
JC/jl